

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/E013318-D26

Compteur d'énergie thermique ACTARIS

type USONIC II

versions CF 51 et CF ECHO II

(Classe I)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANTS :

Pour les calculateurs CF 51 et CF ECHO II :

ACTARIS – 9, rue Ampère -71031 MACON Cedex – France.

Pour les capteurs hydrauliques CF ECHO II et US ECHO :

ACTARIS – 9, rue Ampère -71031 MACON Cedex – France.

Pour les capteurs hydrauliques SD et US ECHO :

ACTARIS - 11 boulevard Pasteur - 67500 HAGUENAU – France,

ACTARIS – Postfach 1161 – 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN – Allemagne.

Pour les sondes de température :

ACTARIS – Postfach 1161 – 23751 OLDENBURG IN HOLSTEIN – Allemagne.

DEMANDEUR :

ACTARIS – 9, rue Ampère -71031 MACON Cedex – France.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type accordé à la société ACTARIS par le certificat n° F-04-G-1279 du 24 novembre 2004 relatif au compteur d'énergie thermique ACTARIS type USONIC II.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur d'énergie thermique ACTARIS type USONIC II version CF ECHO II diffère du type approuvé par le certificat précité par la modification de la température d'eau maximale du capteur hydraulique CF ECHO II qui est portée à 130 °C.

Les principales caractéristiques du compteur d'énergie thermique ACTARIS type USONIC II version CF ECHO II sont les suivantes :

Calculateur CF ECHO II (applications calorifiques) :

Modèle du capteur hydraulique	CF ECHO II		
Débit maximal Qmax (m³/h)	0,6	1,5	2,5
Débit minimal Qmin (m ³ /h)	0,006	0,015	0,025
Diamètre nominal DN du capteur hydraulique (mm)	15 / 20		20
Longueur (mm)	110 / 130 / 190		130 / 190
Poids d'impulsion (litres/impulsion)	transmission numérique		
Pression maximale de service (bar)	25		
Etendue des températures d'eau (°C)	20 ... 130		
Puissance maximale (kW)	111	278	464
Puissance minimale (kW)	1	3	5
Portée affichage (MWh)	9 999,999		
Unité de chiffrage (kWh)	1		

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque d'examen de type est identique à celle fixée par le certificat précité.

Les autres inscriptions réglementaires sont inchangées.



CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérifications sont inchangées

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E013318-D26 et chez les fabricants.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 24 novembre 2014.

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

